

Conseil municipal du mardi **24 septembre** 2024

séance publique à la mairie | Convoqué le 20 septembre 2024 | début de séance à 20:00 | quorum minimum : 5

COMPTE-RENDU

Présents (6) : Mmes Régine DELUCA [rD] et Nathalie UBAUD [nU] (secrétaire de séance), M. Yannick BOYER [yB], Emmanuel GHIOTTI [eG], Michel PHILIP [mP] et Bernard RENOUY [bR].

Absent, Excusés (3) : M. Jean-Claude GILLON [jcG] proc à Emmanuel GHIOTTI [eG], Guy ALBRAND [gA] proc à Régine DELUCA [rD], Alexandre BORRELLY [aB],

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie qui assure une prise de notes pour complément.

1. Travaux coordonnés pour l'enfouissement des réseaux de Télécommunications. Opération sous mandat.

Monsieur le Maire Informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau télécommunication-FIBRE en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique « Les Gaillaches», le coût prévisionnel du programme s'élève à 1 365,75 € TTC. Il propose d'en confier la maîtrise d'ouvrage au SDE04 par convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme de travaux et autorise le maire à signer la convention.

Vote unanimité (8 pour)

2. Approbation du tableau des emplois.

Considérant que durant le congé parental d'un agent de la crèche à 80 % jusqu'au 31/05/2027, il convient de le remplacer, le Maire propose de créer un emploi d'agent social à 5 heures hebdomadaires, l'agent recruté effectuera quotidiennement le ménage de la crèche plus les remplacements pendant les congés, et de modifier le tableau des emplois.

Le conseil municipal approuve le nouveau tableau des emplois.

Vote unanimité (8 pour)

3. Adhésion au contrat collectif d'assurance prévoyance souscrit avec le groupe Reylens par le Centre de Gestion 04 et détermination du montant de la participation financière en prévoyance.

Le maire rappelle qu'à partir du 01/01/2025 Les employeurs publics territoriaux doivent proposer à leurs agents un contrat collectif qui couvre les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès, à cet effet, le Centre de Gestion 04 a conclu pour ses communes membres, une convention de participation avec RELYENS MUTUAL

INSURANCE, pour une durée de six ans. L'employeur devant aussi contribuer au financement de ces garanties, le montant minimal de la participation est de 7 € brut mensuel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'adhérer au contrat proposé par le Centre de Gestion 04 et de fixer sa participation à 7 € brut mensuel.

Vote unanimité (8 pour)

6. Questions diverses.

Route de Curbans : la mairie de Curbans nous a informés que les travaux du pont de Curbans doivent être réalisés à l'automne par l'entreprise qui a été retenue, le goudronnage de l'actuelle déviation sera aussi effectué rapidement.

Affouage : les lots seront attribués samedi 28 septembre.

Incendie : [yB] informe le conseil municipal d'une demande de pose d'une citerne DFCI à Serre d'Arènes afin de protéger les maisons en contre bas contre les risques d'incendie, le maire va en parler au garde forestier, mais cela semble difficilement réalisable, le conseil réfléchit à la possibilité de rouvrir le chemin qui se trouve dans le prolongement de la rue de la Combe de Lièvre.

La séance est levée à 21h30.